Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la santé et de la protection animales** Bureau de la santé animale Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Caroline Cornuau Tél. : 01 49 55 84 20 bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. interne : BSA0803036	**NOTE D'INFORMATION** **DGAL/SDSPA/O2008-8009** **Date: 26 mars 2008** Classement : SA 222.41

Nombre d'annexe: 0

Objet : Bilan de l'enquête influenza aviaire 2007 en élevage

Bases juridiques :

- Décision 2007/268/CE du 13 avril 2007 concernant la réalisation de programmes de surveillance de l'influenza aviaire chez les volailles et les oiseaux sauvages dans les Etats membres et modifiant la décision 2004/450/CE.
- Code rural et notamment le titre II du livre II du.
- Arrêté du 18 janvier 2008 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la lutte contre l'influenza aviaire.
- Note de service DGAL/SDSPA/N2007-8225 du 04 septembre 2007 : enquête relative à l'influenza aviaire en 2007.

Résumé : Cette note décrit le bilan de l'enquête relative à l'influenza aviaire réalisée en France en 2007. A l'issue de cette enquête qui a intéressé 1195 élevages, les 51 suspicions d'influenza aviaire faiblement pathogène ont été infirmées. Ce type de surveillance en élevage sera renouvelé en 2008.

Mots-clés : influenza – surveillance - élevage

Destinataires	
pour information - Préfets - Directeurs départementaux des services vétérinaires - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires - Directeur de l'INFOMA	- Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - DDAF - Laboratoires vétérinaires départementaux - AFSSA -Laboratoire national de référence - Organisations professionnelles avicoles

1. Rappel de l'objectif de la surveillance de l'influenza aviaire en élevage

Les enquêtes relatives à la surveillance de l'influenza aviaire en élevage avicole sont réalisées chaque année depuis 2002 dans les Etats membres par décision de la Commission européenne.

Le chapitre du code zoosanitaire de l'OIE, relatif à l'influenza aviaire, adopté en mai 2006 et la directive 2005/94/CE, transposée dans le droit national par l'arrêté du 18 janvier 2008 susvisé, apportent un nouvel encadrement juridique à l'influenza aviaire en incluant les virus faiblement pathogènes de sous types H5 et H7 dans la définition de l'influenza aviaire.

Les mesures communautaires et internationales soulignent l'importance de la détection et de la lutte contre les foyers d'influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP) provoqués par les sous types H5 et H7 chez les volailles et autres oiseaux captifs dans le but d'empêcher la propagation de ces souches faiblement pathogènes et de manière à pouvoir prévenir le risque d'une mutation en souches hautement pathogènes.

2. Bilan de l'enquête 2007 : 1195 élevages enquêtés, 51 suspicions, aucun foyer

Types d'élevage	Nombres d'élevages enquêtés	Nombres d'élevages séropositifs H5 confirmés au LNR	Nombre d'élevages séropositifs H7 confirmés au LNR	Nombre d'élevages positifs en virologie H5/H7 (rRT-PCR)
Poulets, pondeuses plein air	205	0	0	sans objet
Tueries	113	0	0	sans objet
Dindes plein air, dindes chair en bât. et dindes reproductrices	217	0	0	sans objet
Gibiers à plumes (perdrix, faisans, colverts)	124	1	0	0
Palmipèdes reproducteurs	366	47	1	0
Canards prêts à gaver	92	1	0	0
Canards à rôtir	78	1	0	0
Total des élevages	**1195**	**50**	**1**	**0**

3. Compléments d'enquête réalisés

Les mesures suivantes effectuées dans les 51 élevages suspects dépendaient de la présence ou non du lot séropositif:

- si le lot séropositif était toujours présent : application d'un APMS avec réalisation d'une enquête épidémiologique et de prélèvements complémentaires pour recherches virologiques (20 écouvillons cloacaux et 20 écouvillons trachéaux pour PCR H5 (ou H7) à transmettre au laboratoire de criblage.
- si le lot précédemment prélevé n'était plus présent : vérification de l'application des mesures de biosécurité, ainsi que des méthodes de nettoyage et de désinfection mises en œuvre entre les lots.

La rédaction de la note de service relative à l'enquête relative à l'influenza aviaire en 2008 est en cours. Cette enquête devrait débuter au début du deuxième trimestre et s'achever avant la fin du troisième trimestre.

La Directrice Générale Adjointe
C.V.O.
Monique ELOIT